

# Faits divers

## Elle aurait profité des largesses de son voisin

### BERGERAC

« *J'allais au moins 2-3 fois par semaine chez lui, il me disait que je le faisais se marrer* », murmure une Bergeracoise convoquée ce mardi au TGI pour abus de faiblesse sur la personne de son voisin, âgé de 87 ans. La retraitée, âgée de 70 ans, aurait profité de sa vulnérabilité pour encaisser une quinzaine de chèques pour un montant de près de 13.000 €, le fruit de leur amitié ainsi que des services rendus par la mise en cause. « *J'allais lui faire ses courses, je promenais son chien...* ». Le hic : le vieil homme ne se rappelle pas avoir remis de telles sommes d'argent à son amie et encore moins avoir signé les chèques qu'elle remplissait. C'est son neveu qui s'était aperçu de la manœuvre et avait déposé plainte.

A la barre, la retraitée assure avoir d'abord refusé « *avec véhémence* » certaines sommes, notamment 15.000 € destinés à l'achat de sa nouvelle voiture mais estime n'avoir jamais abusé de son voisin. Pour **F. Gajja**, l'avocate de celui-ci, c'est continuer « *sous ses airs de Mamie Nova, de prendre les autres pour des imbéciles* ». « *Ça coûte quand même assez cher, de se marrer avec Madame !* », souligne-t-elle avant de solliciter le remboursement des chèques versés par son client ainsi que 5000 € pour son préjudice moral. « *Ce qu'on veut faire passer pour une escroquerie, c'est une relation humaine, une réelle affection.* » rétorque B. Trarieux pour la défense. La septuagénaire, primo-délinquante, a écopé de 3 mois de prison avec sursis, une décision conforme aux réquisitions du parquet.